

Ouvrir > Lecture d'un enregistrement

Informations

N°INSEE :	02232
Commune :	COYOLLES
Arrondissement DDE :	-
Sous-préfecture :	SOISSONS
Unité Territoriale :	-
Pôle droit des sols :	Soissons
Canton :	VILLERS COTTERETS
Populations sans double compte :	1982 --> 323 1990 --> 370 1999 --> 359 2006 --> 351 2009 --> 370
EPCI :	C.C. de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz
Compétence en urbanisme :	Pôle droit des sols
Mise à jour :	07/07/2014

POS

Prescription :	28/11/1985	Publication :	10/03/1992	Approbation :	11/06/1993
Dernière révision :	<i>non renseigné</i>	Dernière modification :	<i>non renseigné</i>		

PLU

MARNU

Carte communale

Loi SRU

Schéma directeur

SCOT

Scot : SCOT de la CC Villers-Cotterêts/Forêt du Retz approuvé le 24 janvier 2014

Droits de préemption

Servitude(s)

Code	Commentaire
AC1	Protection des monuments historiques (classés, inscrits) inscrit manoir, façades et toitures, le pigeonnier et les communs, façades et toitures, le jardin potager, les murs d'enceinte comprenant les échaugettes et les caves - 6 février 2007
EL11	Interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations RN2 entre la limite du département et Soissons (22 octobre 2003)
I4	Etablissement de canalisations électriques Ligne Duvy-Villers-Cotterêts (63 kV)
I7	Stockage souterrain de gaz combustible dans les formations naturelles GERMIGNY-SOUS-COULOMBS - décret du 13 février 1987 - périmètre de protection - gestionnaire : GDF Direction Transport Région Ile-de-France Agence Stockages Souterrains Chemin de Fleubert 78650 BEYNES - dossier n° 380
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat SH AUTHEUIL-EN-VALOIS CHARLES DE GAULLE - station n°0600240006 - dossier n°118 - zone primaire de dégagement: 400 mètres et zone secondaire de dégagement: 2000 mètres - décret du 12/05/1981 - gestionnaire: D.D.E. de l'OISE
T1	Emprise de Chemins de fer Ligne PARIS NORD - LAON - ligne à double voie non électrifiée - région SNCF de PARIS NORD
T7	Aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières Arrêté du 25 juillet 1990 - dossier n° 2004

Obligation(s)

Ouvrir > Lecture d'un enregistrement

Informations			
N°INSEE :	02307		
Commune :	LA FERTE-MILON		
Arrondissement DDE :	-		
Sous-préfecture :	CHÂTEAU THIERRY		
Unité Territoriale :	-		
Pôle droit des sols :	Soissons		
Canton :	NEUILLY SAINT FRONT		
Populations sans double compte :	1982 --> 1948	1990 --> 2208	1999 --> 2109
	2006 --> 2292	2009 --> 2269	
EPCI :	C.C. de l' Ourcq et du Clignon		
Compétence en urbanisme :	Pôle droit des sols		
Mise à jour :	20/08/2014		

POS

PLU

MARNU

Carte communale

Loi SRU

Schéma directeur

SCOT

Scot : SCoT de l'UCCSA - CC de l'Ourcq et du Clignon arrêté le 29/10/2010

Droits de préemption

Servitude(s)

Code	Commentaire
AC1	Protection des monuments historiques (classés, inscrits) classé château restes AB 279, 280 - 1850 classé église Notre-Dame - 20 février 1920 classé église Saint-Nicolas AD 122 - 12 juillet 1965 inscrit église Saint-Waast ensemble des vestiges en élévation et des sols archéologiques AC 150 - 25 avril 1995 inscrit parcelle située dans le champ de visibilité de l'église et du château AB 242 (F 34 ancien n° de parcelle) - 6 juillet 1943 inscrit statue de Racine par David d'Angers et motif architectural qui l'abrite - 3 juin 1932
AC2	Protection des sites naturels et urbains, et monuments naturels (classés, inscrits) Site inscrit village vieux bourg - 2 Février 1965
AC4	Zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ZPPAU 4 mars 1993
AS1	Instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales DUP du 27 juin 2008 - Code BRGM 0129-7X-0039 - Classement n° 151 - Captage de CHEZY-EN ORXOIS - Clambert X 656,72 Y 164,7 Z 76 SDAGE Seine-Normandie DUP du 3 juillet 2009 Préfet de l'Oise & 21 juillet 2009 Préfet de l'Aisne - Code BRGM 0129-7X-0045 Classement n° 164 Clambert X656,72 Y164,7 Z73,5 SDAGE Seine-Normandie
I7	Stockage souterrain de gaz combustible dans les formations naturelles GERMIGNY-SOUS-COULOMBS - décret du 13 février 1987 - périmètre de protection - gestionnaire : GDF Direction Transport Région Ile-de-France Agence Stockages Souterrains Chemin de Fleubert 78650 BEYNES - dossier n° 380
PM1	Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles (PPR) PPR I et CB - entre Laversine et Chézy-en-Orxois (17 communes) prescrit le 05/03/2001, modifié les 06/08/2007 et 25/06/2008, approuvé le 12/10/2009 pour la Vallée de l'Ourcq - Bassin de Seine-Normandie
PT1	Protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques SH MAROLLES LA FERTE-MILON - station n°0600130010 - dossier n°139 - zone de protection: 500 mètres - décret du 22/10/1976 - gestionnaire: T.D.F. - DO PARIS
PT2	Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat SH MAROLLES LA FERTE-MILON - station n°0600130010 - dossier n°140 - zone secondaire de dégagement: 350 mètres - décret du 12/07/1976 - gestionnaire: T.D.F. - DO PARIS
T1	Emprise de Chemins de fer Ligne MEAUX - LA FERTE-MILON - REIMS - ligne à double voie non électrifiée - région SNCF de PARIS EST
T7	Aéronautiques à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières Arrêté du 25 juillet 1990 - dossier n° 2004

Obligation(s)

Ouvrir > Lecture d'un enregistrement

Informations

N°INSEE :	02810
Commune :	VILLERS-COTTERETS
Arrondissement DDE :	—
Sous-préfecture :	SOISSONS
Unité Territoriale :	—
Pôle droit des sols :	Soissons
Canton :	VILLERS COTTERETS
Populations sans double compte :	1982 --> 8380 1990 --> 8867 1999 --> 9839 2006 --> 10128 2009 --> 10242
EPCI :	C.C. de Villers-Cotterêts - Forêt de Retz
Compétence en urbanisme :	Commune
Mise à jour :	07/07/2014

POS

PLU

MARNU

Carte communale

Loi SRU

Schéma directeur

SCOT

Scot : SCoT de la CC Villers-Cotterêts/Forêt du Retz approuvé le 24 janvier 2014

Droits de préemption

Servitude(s)

Code	Commentaire
AC1	<p>Protection des monuments historiques (classés, inscrits)</p> <p>classé ancien logis abbatial des Prémontrés (actuel hôtel-de-Ville) (cad. section AB parcelle 38) - 10 mai 1995</p> <p>classé château (asile de vieillards) et le parc y compris le mur de clôture et ses deux échauguettes, et à l'exception des bâtiments ajoutés au XIX^e siècles AB50,52,330/332,336,AK87/92/112AN37à60,64à69 - 13 février 1997</p> <p>classé menhir dit "La Pierre-Clouise" dans la forêt domaniale de Retz - liste de 1885 sur le territoire de la commune de LARGNY-SUR-AUTOMNE</p> <p>inscrit château de la Noue donjon et restes de l'enceinte - 3 juin 1927</p> <p>Inscrit château de Noue à Pisseleux, façades et toitures, le colombier, en totalité avec les remises attenantes, la chapelle en totalité et l'enceinte en totalité - 5 juillet 2004</p> <p>inscrit église Saint-Nicolas (cad. section AB 39 parcelle 39) - 13 juin 1993</p> <p>inscrit fontaine "La Coquille" à l'angle de la rue Demoustiers et de la rue Tronchet - 11 mai 1932</p> <p>inscrit hôtellerie du Régent façades et toitures, à l'exclusion des façades et toitures des garages situés à l'extrémité de l'aile sud-est, et des façades et toitures des anciennes écuries situées à l'extrémité de l'aile nord-ouest ; les boiseries et la cheminée en pierre de la chambre nommée "la Palatine" ; l'escalier de la tour d'angle avec sa rampe ; le sol pavé de la cour et son abreuvoir, sise 26 rue du Général Mangin (cad. section AB parcelle 301) - 19 novembre 1993</p> <p>inscrit La glacière située au nord de la rue du Général Leclerc (cad. section AL parcelle 88) - 19 mars 2008</p> <p>inscrit pavillon Henri II sis 15, passage du Manège (cad. section AB parcelle 3) - 19 juillet 1995</p> <p>inscrit regard Saint-Hubert dans la forêt domaniale AP 21 - 18 juin 1970 - complété par l'arrêté du 29 juillet 2013 du Préfet de la région Picardie CONSIDÉRANT la grande cohérence historique et technique de l'ensemble du réseau hydraulique dit "laie des pots" du parc et de la forêt du château de Villers-Cotterêts avec le château royal et son parc classés au titre des MH, ainsi que l'importance et la qualité des vestiges du réseau (conduites, aqueducs, regards, et l'ensemble des ouvrages hydrauliques). Inscrit l'ensemble du réseau hydraulique du parc et de la forêt du château. pour le tracé des conduites et le regard des portes : Regard de Mme VELY, Grand regard aux Grès, Petit regard aux Grès, Petit regard des Vieilles Voûtes, Grand regard des Vieilles Voûtes, Grand regard Saint-Hubert, Regard de Choisy</p> <p>inscrit restes de la chartreuse de Bourgfontaine : le mur d'enceinte des bâtiments conventuels, le grand mur d'enceinte de l'abbaye, le moulin et le système d'adduction d'eau de l'ancienne Chartreuse de Bourgfontaine C 141 à 151, 153 à 163, 167 à 169, 171, 172, 176 à 178 ; les bâtiments conventuels C 175 et les sols archéologiques C 164, 166, 173, 174, 175 - 25 septembre 2000 ;</p> <p>inscrit restes de la chartreuse de Bourgfontaine: vestiges de la grande chapelle du XVII^e siècle; salle voûtée attenant au chœur de cette chapelle; petite chapelle du XV^e siècle dite "des Morts"; bâtiments de la porterie comprenant: deux corps de logis en retour d'équerre, la tourelle cylindrique, la porte charretière et la poterne y compris leurs vantaux à pentures fleurdelisées; la bretèche et les mâchicoulis surmontant le passage du bâtiment attenant à l'est à la petite chapelle; les façades du passage entre deux cours à décoration du XVIII^e siècle - 10 janvier 1928</p>
AS1	<p>Instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales</p> <p>DUP du 24/11/1994 - Code BRGM = 0129-3X-0021 - Classement N° 085 - Coordonnées Lambert X654,96 - Y174,3 - Z139,07</p> <p>DUP du 24/11/1994 - Code BRGM = 0129-3X-0089 - Classement N° 085 - Coordonnées Lambert X655,4 - Y173,54 - Z137,5</p> <p>Per. Imm. VILLERS COTERETS Per. Rapp VILLERS COTERETS Per. Eloig VILLERS COTERETS - SDAGE Seine-Normandie</p> <p>Per. Imm. VILLERS COTERETS Per. Rapp VILLERS COTERETS Per. Eloig VILLERS COTERETS - SDAGE Seine-Normandie</p>
EL11	<p>Interdiction d'accès grevant les propriétés limitrophes des routes express et des déviations d'agglomérations</p> <p>RN2 entre la limite du département et Soissons (22 octobre 2003)</p>
13	<p>Etablissement de canalisations de distribution et de transport de Gaz</p> <p>Antenne de Villers-Cotterêts</p>
14	<p>Etablissement de canalisations électriques</p> <p>Ligne Chouy-Villers-Cotterêts (63 kV)</p> <p>Ligne Duvy-Villers-Cotterêts (63 kV)</p> <p>Poste de Villers-Cotterêts (63 kV)</p>
17	<p>Stockage souterrain de gaz combustible dans les formations naturelles</p> <p>GERMIGNY-SOUS-COULOMBS - décret du 13 février 1987 - périmètre de protection - gestionnaire : GDF Direction Transport Région Ile-de-France Agence Stockages Souterrains Chemin de Fleubert 78650 BEYNES - dossier n° 380</p>
Int1	<p>Voisinage des cimetières</p> <p>Cimetière communal</p>